ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Somme

Dossier suivi par :
François PREDINAS, IEN
francois.predinas@ac-amiens.fr

03 22 78 04 62
41, avenue Jean Jaurès
80500 MONTDIDIER

CONCOURS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
« SAUVE TA PLANETE »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : **Un concours ouvert à tous les élèves**
Le concours « Sauve ta planète » est ouvert à tous les élèves des écoles de la Somme. Les enseignants devront inscrire leur classe avant le 30 septembre 2021, en utilisant le formulaire qui sera aussi mis en ligne sur le site départemental Sciences - Technologie - Éducation au développement durable à partir de la rentrée de septembre 2021 : http://sciences.dsden80.ac-amiens.fr

ARTICLE 2 : **Les objectifs du concours**
Les candidats pourront décrire une expérience ou une action locale — réalisée ou en cours de réalisation — dont les mobiles seront précisément explicités avant tout exposé des solutions envisagées pour **lutter contre la pollution du plastique** dans tous ses états, par les déchets, dans l'eau, dans notre corps et celui des animaux... Le jury départemental récompensera toutes les propositions finalisées qui développeront une pédagogie de l'impact du plastique sur notre environnement. Il sera attentif aux travaux qui témoigneront d'une réflexion critique, collective et constructive.

ARTICLE 3 : **Les productions**
La plus grande liberté est laissée aux candidats quant au choix du support : récit illustré, affiche, diaporama, vidéo, podcast, web-documentaire, etc. Chaque production pourra être accompagnée d'un texte explicatif qui permettra d'apprécier la démarche. L'ensemble devra être transmis par voie numérique avant le 15 avril 2022. Les films devront être fournis au format MP4, l'audio en MP3 et les images en JPG pour être compatibles avec la publication web. L'adresse d'envoi des travaux sera communiquée après réception des inscriptions.

ARTICLE 4 : **Le jury départemental**
Composé de personnels de l'Éducation nationale, de représentants de CANOPE, et de membres de la fondation Tara Océan qui parrainera cette année le concours « Sauve ta planète », le jury départemental se réunira en fin d'année scolaire pour sélectionner des réalisations à mettre particulièrement en valeur.

ARTICLE 5 : **Diffusion, droits de reproduction et droit à l'image**
La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du ministère de l'Éducation nationale, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droit sur les documents et travaux réalisés dans ce cadre (pour la partie concernant leur production propre). L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement.

ACADÉMIE D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Somme